

## **Sainte Colette de Corbie**

1381-1447, Réformatrice du premier et du second ordre franciscain.

La vie et l'œuvre de sainte Colette se situent en une période extrêmement troublée : guerre de Cent ans compliquée de rivalités sanglantes entre grands féodaux de France, schisme d'Occident divisant en deux - un moment même en trois - la chrétienté. Dans l'ordre franciscain, les dissensions - nées déjà du vivant de saint François - entre les partisans de la règle stricte et ceux qui voulaient des mitigations, avaient abouti au triomphe de ces derniers. En ce qui concerne la branche féminine notamment, le droit de posséder des revenus communs, accordé en 1259 par Alexandre IV au monastère de Longchamp, près de Paris, avait entamé sérieusement le « privilège de pauvreté ». Lorsque, en 1263, de ce monastère royal - il avait été fondé par Isabelle de France, sœur de Louis IX - Urbain IV étendit la règle mitigée à tous les couvents de clarisses, seules quelques rares communautés obtinrent de garder la stricte observance primitive. L'autorisation de posséder, certaines tolérances au sujet de la clôture avaient amené, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, chez ces « urbanistes », ferventes aux premiers temps, des abus qui conduisaient à la tiédeur. C'est en cet état de choses que réside toute l'explication de la mission de sainte Colette.

### **La vocation**

Colette Boylet ou Boëillet naquit à Corbie le 13 janvier 1381, de parents très âgés, qui attribuèrent cette naissance presque miraculeuse à l'intercession de saint Nicolas souvent imploré par eux dans ce but, d'où le prénom de l'enfant « Nicolette », devenu familièrement Colette. Son père, Robert Boylet, charpentier de l'abbaye bénédictine de Corbie, était un homme pieux et surtout très charitable. Sa mère, Marguerite Moyon, avait une dévotion spéciale à la Passion et en entretenait fréquemment sa fille. Elle se confessait et communiait chaque semaine, chose extraordinaire pour l'époque.

Rien d'étonnant à ce que la fillette fût d'une piété précoce. Ce qui l'est d'avantage, c'est qu'on la vit mener dès l'âge de quatre ans une vie de prière continuelle, faire à sept ans une heure d'oraison quotidienne, assister clandestinement aux matines chantées par les bénédictins. Elle reçut à neuf ans - comme elle le dira plus tard - pleine et entière révélation de l'esprit de l'ordre franciscain et de la nécessité d'une réforme.

Des faits merveilleux marquèrent déjà ses jeunes années : guérison immédiate de sa jambe blessée profondément d'un coup de hache ; croissance subite de sa taille, qui, de très petite, s'éleva bien au-dessus de la moyenne ; perte soudaine de l'éclat de son teint, qui, à son grand déplaisir, attirait sur elle les regards.

En 1399, ses parents moururent à quelques mois d'intervalle. Peu avant son décès, Robert Boylet avait confié la jeune fille à Dom Raoul de Roye, abbé du monastère de Corbie. Celui-ci présenta d'abord à sa pupille plusieurs projets de mariage. Colette finit par le persuader que telle n'était pas sa vocation et obtint l'autorisation de se dépouiller de tous ses biens en faveur des pauvres. Vers ce même moment, elle rencontra le Père Jean Bassand, premier prieur des Célestins d'Amiens, qui, tout en approuvant son désir de perpétuelle virginité, ne put l'orienter vers une forme précise de vie religieuse.

Alors commença pour Colette une série d'essais malheureux dans diverses institutions : béguinage de Corbie, où elle ne demeura qu'un an ; couvent des bénédictines en la même localité, d'où saint François d'Assise lui sembla un jour l'écarter ; monastère des clarisses urbanistes de Moncel, près de Pont-Sainte-Maxence, où elle se présenta comme servante, se jugeant indigne d'y être reçue comme religieuse. Ici encore, la vie trop facile, trop assurée par la possession de richesses, ne put combler ses aspirations. Colette revint à Corbie ; mais ses concitoyens, autrefois ses admirateurs, n'avaient plus que mépris pour celle qu'ils considéraient comme une instable ; l'abbé, son tuteur, commençait à s'impatienter des « caprices » de sa pupille.

Dans cet isolement moral - le Père Bassand était parti pour Rome - la Providence mit sur son chemin un autre conseiller, le Père Jean Pinet, gardien du couvent de Hesdin, fervent religieux de saint François, intensément désireux de faire revivre l'observance primitive de l'ordre. Comprenant qu'aucun des monastères, plus ou moins relâchés, de l'époque ne pouvait lui convenir, il proposa à Colette de vivre en recluse sous la règle du tiers ordre franciscain.

L'abbé Raoul de Roye tarda longtemps à donner son consentement. Vaincu enfin par les instances de Colette (17 septembre 1402), il lui fit construire un reclusoir attenant à l'église paroissiale Notre-Dame. La jeune fille y fut emmurée après avoir fait vœu de réclusion perpétuelle. Deux amies, Guillemette Chrétien et Jacquette Legrand, assurèrent son entretien et la recluse commença une vie d'oraison et de travail, de pénitence et de charité aussi à l'égard des nombreux visiteurs qui venaient solliciter ses conseils et ses prières. Elle croyait avoir enfin trouvé sa voie.

### **La réformatrice**

Il n'en était rien cependant. Dans son reclusoir, les visions se multiplièrent, lui signifiant sa véritable mission : tantôt c'était saint François qui la présentait à Dieu comme la réformatrice de son ordre, tantôt c'était un arbre mystérieux qui croissait et poussait ses rejetons dans la cellule même. Colette, dans son humilité, ne voulait y croire. Elle résista. La cécité puis le mutisme l'en punirent jusqu'à ce qu'enfin elle cédât. Elle reçut aussitôt une reconnaissance miraculeuse de son rôle futur et, dès ce moment, se mit à écrire un mémorial de tout ce qui lui était révélé.

Fit-elle dès lors une démarche auprès du Saint-Siège ? C'est probable. Le *Bullarium franciscanum* (VII, 342-343) contient une bulle, datée du 29 avril 1406, l'autorisant à fonder un monastère réformé au diocèse d'Amiens, de Paris ou de Noyon.

Or, en de si graves circonstances, Colette encore une fois manquait de conseil et d'appui, car le Père Pinet était mort peu auparavant. C'est alors que lui fut envoyé - d'une façon miraculeuse, si l'on en croit son biographe - le Père Henri de Baume, originaire de Franche-Comté, selon l'opinion la plus probable. Religieux de grande vertu, souffrant de la décadence constatée dans l'ordre franciscain, il se fit non seulement le directeur, mais le collaborateur zélé de la réformatrice. D'Avignon, où il se trouvait lorsqu'il eut révélation de la mission de Colette, le Père de Baume se rendit en Savoie, où il gagna à sa cause la comtesse Blanche de Genève ; puis à Besançon, où il rencontra Isabeau de Rochechouard, veuve du baron de Brissay, qui l'accompagna jusqu'à Corbie. Avant d'entreprendre quoi que ce fût, il fallait à Colette la dispense de son vœu de réclusion. Sollicitée par l'entremise du cardinal légat et de l'évêque d'Amiens, cette dispense lui fut accordée par une bulle du 1er août 1406.

Aussitôt, avec le Père de Baume et la baronne de Brissay, la future réformatrice se mit en route pour Nice, où séjournait la cour pontificale de Benoît XIII, successeur du pape d'Avignon Clément VII. Elle voulait, au dire de son biographe Pierre de Vaux, obtenir du pape deux choses : la première, « *qu'elle pût prendre l'état et vie évangélique, c'est-à-dire qu'elle pût entrer au second ordre que monsieur saint François institua... gardant la règle que le dit glorieux père saint François bailla à... madame sainte Claire* » ; la seconde : « *la réparation et réformation des ordres que monsieur saint François institua.* » En ces deux demandes se résumait son plan : l'établissement de la stricte observance dans les diverses branches de l'ordre franciscain.

Sans doute, Colette n'était pas la première ni la seule à entreprendre cette réforme. À la même époque, saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran y travaillaient en Italie. En France, les franciscains de Mirebeau inauguraient un mouvement de retour à la pauvreté absolue. Ce qui distingue la réforme colettine de celle des observants de Mirebeau, c'est la question d'obéissance. La première se rattachait, par une obéissance effective, aux ministres généraux ou provinciaux de l'ordre ; les seconds, malgré la

prohibition d'Alexandre V en 1409, se séparèrent du gouvernement des ministres pour vivre sous celui de vicaires.

Évidemment, la règle nouvelle n'était qu'ébauchée dans le manuscrit que Colette présenta à Benoît XIII : c'était le texte même qu'elle avait rédigé durant les derniers temps de sa réclusion.

Des faits, miraculeux encore, lui firent obtenir gain de cause, malgré l'opposition de quelques cardinaux. Benoît XIII reçut lui-même sa profession dans l'ordre de [sainte Claire](#) et la nomma en même temps « abbesse, dame et mère » de toutes les personnes qui se rangeraient sous sa réforme. Une bulle datée du 16 octobre 1406 l'autorisa à transférer dans le monastère qu'elle allait fonder des religieuses de monastères étrangers et d'y accueillir éventuellement des membres du tiers ordre franciscain.

Colette eût voulu faire de Corbie le berceau de la renaissance franciscaine, mais elle n'y rencontra qu'hostilité et contradiction ; un essai infructueux à Noyon la força de quitter la Picardie. C'est en Franche-Comté qu'elle reçut asile, dans le manoir de la Baume-de-Frontenay, propriété d'Alard de Baume, frère du Père Henri. Elle y emmenait trois compagnes : Guillemette Chrétien, Marie Sénéchal et Jacqueline Legrand, ses anciennes amies devenues ses premières filles.

Bientôt, la communauté s'accroissant, il fallut chercher un logis plus spacieux. Après un séjour au château de Blanche de Savoie à Frontenay, Colette redoutant l'insécurité d'une ville ouverte, telle que Rumilly, qui lui était proposée, choisit un établissement définitif à Besançon. Par l'entremise de Blanche de Savoie, elle obtint de Benoît XIII la cession d'un monastère d'urbanistes de cette ville, à charge pour elle de pourvoir à l'entretien des deux seules religieuses qui y vivaient encore. Bien que la bulle fût datée du 27 janvier 1408, Colette attendit la conclusion du concile de Pise et la confirmation, par Alexandre V, des faveurs précédemment accordées par Benoît XIII pour faire son entrée à Besançon, le 14 mars 1410. La réforme du second ordre franciscain était désormais assurée.

Dès lors, les fondations se succédèrent à un rythme rapide : Auxonne (1412), Poligny (1415-1417), Seurre (1421-1423), à la demande de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Bavière, épouse de Jean sans Peur ; Decize (c. 1419), sur les instances de Bonne d'Artois, épouse du comte de Nevers, frère de ce même Jean sans Peur ; Moulins (1421-1425), Aigueperse (1422-1425), sollicitées par la duchesse de Bourbon, et Le Puy (1425-1432), par Claudine de Roussillon, vicomtesse de Polignac ; Vevey (1422-1425), à l'invitation d'Amédée VIII, duc de Savoie ; Orbe (1426-1427), Montbéliard (1430), dues à Jeanne de Montbéliard, épouse de Louis de Châlons, prince d'Orange ; Lézignan (avant 1431), Castres et Béziers (réformé avant 1443), en réponse aux désirs du roi Jacques de Bourbon ; Heidelberg (1438), où Colette fut appelée par Louis de Bavière et son épouse Mahaut de Savoie ; Pont-à-Mousson (1431-1447), fondation demandée par le duc et la duchesse de Lorraine ; Hesdin (1437-1440), Amiens (1442-1444) et Gand (1437-1442), à la prière du duc de Bourgogne Philippe le Bon et de son épouse Isabelle de Portugal. Un essai de fondation à Corbie, autorisé par une bulle d'Eugène IV en 1445, soutenu par Philippe le Bon et même par le roi de France Charles VII, échoua par la mauvaise volonté du prieur et des moines de l'abbaye bénédictine s'opposant au consentement donné par leur abbé.

Tout en présidant à ces nombreuses fondations, la réformatrice précisait ses constitutions. Un texte, rédigé à Orbe en 1430 et connu actuellement sous le nom de *Sentiments de sainte Colette*, fut remanié à Besançon après 1432 et approuvé le 28 septembre 1434 par Guillaume de Casal, ministre général de l'ordre, par les cardinaux de Saint-Ange et de Sainte-Croix, légats du Saint-Siège au concile de Bâle, qui avaient sans doute collaboré à la mise au point des nouveaux statuts.

En 1442, Colette eut lieu de craindre pour sa réforme lors de son entrevue avec saint Jean de Capistran, venu d'Italie en France pour travailler à rétablir l'unité de l'ordre franciscain. Sans doute lui demanda-t-il un adoucissement dans ses constitutions. Il

serait difficile d'expliquer autrement le trouble de la réformatrice, le triduum de prières ininterrompues qu'elle demanda à ses religieuses, le nouveau délai sollicité ensuite et enfin le pardon qu'implora saint Jean de Capistran lorsqu'il eut compris que l'œuvre de Colette était celle de Dieu.

En ce qui concerne la branche masculine, le premier ordre de saint François, si Colette n'y eut évidemment pas juridiction, elle n'y exerça pas moins une forte influence morale. La bulle du 16 octobre 1406, acceptée et confirmée plusieurs fois par les généraux de l'ordre, notamment par Antoine de Massa et par Guillaume de Casal, l'autorisait à garder constamment auprès d'elle des frères mineurs choisis à son gré pour les besoins temporels et spirituels des monastères féminins. Par des collaborateurs déjà, l'esprit de la réforme colettine s'infiltrait dans le premier ordre. Le choix d'Henri de Baume, le plus ancien et le plus intime conseiller de la réformatrice, comme vicaire dans la province franciscaine de Bourgogne est aussi des plus significatifs.

Pierre de Vaux, dans sa biographie de Colette, insiste sur les « *couvents qui par elle ont été réformés, aussi bien des hommes que des femmes... en diverses régions comme en France, en Allemagne, en Bourgogne et en Languedoc* », et les textes similaires ne manquent pas (cf. *Études franciscaines*, XIX, 1908, p. 473). Mention de ces couvents est faite dans des lettres de ministres généraux, celles de Guillaume de Casal en particulier et, d'une façon plus précise encore quant à la réforme colettine, dans des bulles de confirmation postérieures, telle celle de Doullens du 14 juin 1453.

On a peu de renseignements sur la fondation ou la réforme de ces monastères. On connaît toutefois par le récit de Sœur Perrine, autre biographe et compagne de la sainte, les obstacles qui surgirent lors de la réforme des cordeliers de Dôle. Donné dès les débuts par le pape à Colette pour qu'elle y établisse à son gré des frères ou des sœurs, ce couvent avait été laissé par elle aux religieux, dont la plupart d'ailleurs lui demandaient d'introduire chez eux sa réforme. Trois opposants lui suscitèrent les pires difficultés, parmi lesquels un certain Jean Foucault - que l'on retrouve plus tard converti aux vues de Colette. En même temps les observants de Mirebeau faisaient insérer le nom de Dôle parmi ceux de leurs couvents dans plusieurs décrets de conciles, ceux de Constance et de Bâle notamment ; ils tentèrent même de surprendre la bonne foi des frères. Mais Colette maintint calmement et fermement ses droits : Dôle resta colétan et devient un centre de rayonnement de la réforme dans le premier ordre, comme en témoigne le recours à des religieux de cette maison par les conventuels de Paris et, par Eugène IV, pour l'*Ara Caeli* de Rome, couvents qui comptaient alors parmi les plus importants de l'ordre franciscain.

Outre ceux de Dôle, Chariez, Sellières et Beuvray, mentionnés dès 1427 dans une lettre du ministre général Antoine de Massa, on compte parmi les monastères colétans Murat en Auvergne, Castres et Azille dans les États du roi Jacques de Bourbon. Un essai de réforme échoua à Chambéry ; un autre à Heidelberg ne dura que deux ans (1425-1427). Selon l'estimation la plus probable, le bilan de l'œuvre de sainte Colette dans le premier et dans le second ordre franciscain se chiffre en 1447, date de sa mort, à dix-sept couvents de sœurs et sept de frères réformés.

On connaît moins encore son action sur le tiers ordre. Probablement y conduisit-elle beaucoup de ses amis et admirateurs qui ne pouvaient la suivre au cloître : c'est ce que laisse supposer Pierre de Vaux. Mais un cas seulement est connu avec précision : celui du roi Jacques de Bourbon, dont deux filles se firent clarisses et dont le fils naturel Claude d'Aix devint franciscain. Le roi Jacques lui-même, tertiaire depuis sa première rencontre avec Colette à Vevey (entre 1422 et 1425), demanda, après la mort de sa seconde épouse Jeanne de Navarre (morte en 1435), à être reçu comme novice dans l'ordre séraphique. On ne sait s'il y fit profession, s'il fut simple convers. Il est certain qu'il demeura jusqu'à sa mort sous l'influence de sainte Colette auprès de qui il voulut

passer, à Besançon, les trois dernières années de sa vie ; il mourut en sa présence le 23 janvier 1438.

### **La thaumaturge et la sainte**

On se demande comment la réformatrice vint à bout d'une œuvre de telle envergure, au milieu de difficultés multiples, diverses, sans cesse renaissantes. Si elle en triompha, c'est qu'elle fut en tout secondée par Dieu d'une manière souvent extraordinaire. On a déjà relevé ces interventions divines dans son enfance, sa jeunesse et les premiers temps de sa réforme. Il serait impossible d'en faire une mention exhaustive. Il suffit de rappeler les nombreux miracles favorisant les fondations : réception - à Auxonne, à Hesdin, notamment - d'une somme de cinq cents écus d'or... d'origine céleste ; découverte d'eau potable à Poligny, au Puy, à Hesdin, en des endroits où, avant la prière de la sainte, on ne repérait aucune nappe aquifère ; les miracles subvenant aux besoins matériels des monastères : la provision de blé des clarisses d'Auxonne ne diminue pas proportionnellement au partage qu'elles en font avec les frères de Dôle ; en un temps de disette, un inconnu vêtu de blanc apporte un sac de pains en un couvent de colettines du Languedoc ; un tonneau de vin qu'une sœur a laissé se vider par distraction se remplit à la prière de Colette ; par le même moyen, à Auxonne, une pièce d'étoffe trop courte s'accroît pour permettre d'y tailler un ample manteau, et le même fait se reproduit à Hesdin. Des miracles encore sauvent du danger Colette ou ceux qui l'invoquent, même de son vivant : rivières torrentueuses heureusement traversées, voleurs mis en fuite, armes empêchées de nuire... Les guérisons opérées sur des personnes de ses communautés ou du dehors sont innombrables et le procès de canonisation a retenu cinq cas de résurrection.

On resterait volontiers sceptique devant la profusion de faits miraculeux attribués à sainte Colette. N'y aurait-il pas là seulement une collection de thèmes hagiographiques ? Il faut remarquer toutefois - outre la bonne foi des biographes - la correspondance totale de la réformatrice aux desseins de Dieu, correspondance bien faite pour lui attirer les faveurs extraordinaires nécessaires pour accréditer et promouvoir sa mission.

La piété de Colette, remarquable dès sa tendre enfance, ne fit que s'accroître et la conduisit à un tel degré d'union à Dieu que les extases devinrent continuelles. Elles la saisissaient non seulement pendant la messe, durant son oraison, mais au cours de ses voyages même. Elles duraient souvent plusieurs jours, tel le ravissement qui la surprit après l'entrée au monastère de Besançon et qui ne cessa qu'après quinze jours, sur l'ordre du Père Henri de Baume.

Autour de cette vie intensément mystique, malgré l'action, gravitent tous les phénomènes paramystiques habituels : lévitation, effluves odoriférants émanant non seulement de la personne de Colette, mais de ce qu'elle touche, connaissance des consciences, de l'état des âmes du purgatoire, dons de clairvoyance et de prophétie.

Colette était d'une pureté exquise et son amour pour cette vertu se manifestait dans son penchant irrésistible pour les âmes pures, les vierges d'abord, à qui, seules, elle avait pensé, au début, ouvrir ses monastères, pour les petits enfants aussi et même pour les animaux dont l'apparence symbolise la pureté, comme les tourterelles ou les agneaux.

Son attrait pour la pénitence la portait à des rigueurs extrêmes, mortifications et jeûnes surtout, accrus en temps de Carême ou lorsque les intérêts de Dieu demandaient un redoublement de ferveur.

La pauvreté totale, dont le désir fut à la base même de sa réforme, elle la pratiqua dans toutes ses exigences tant dans le vêtement que dans la nourriture, dans le logement ou dans l'usage des choses nécessaires à sa vie ou à sa piété. Un exemple entre une foule d'autres : si elle voulait de beaux livres pour le culte et en faisait venir de régions éloignées, jamais elle n'en gardait aucun, tant soit peu précieux, pour son usage personnel.

Son humilité était réelle et profonde. Ayant eu connaissance d'un manuscrit rédigé à son sujet par le Père Henri de Baume, elle ordonna qu'il fût jeté au feu. Elle souffrait de toute marque d'honneur, particulièrement du titre de mère et d'abbesse, dont elle acceptait cependant tout le fardeau ; elle lui préférait, comme le rapporte Sœur Perrine, celui de « petite et humble ancelle... de Notre-Seigneur ».

### **Sainte Colette et son temps**

Par delà les murs de ses monastères réformés, Colette voyait la chrétienté en désarroi ; vraie fille de l'Église, elle souffrait du schisme qui en déchirait l'unité.

Si elle s'adressa à Benoît XIII au début de sa réforme, c'est que, dans l'incertitude sur l'obédience à laquelle il fallait se rattacher, elle suivit la France entière, qui avait évidemment reconnu le pape d'Avignon ; mais dès les décisions connues du concile de Pise, elle fit ratifier par Alexandre V, l'élu du concile, les faveurs reçues précédemment de Benoît XIII. Chose étrange au premier abord, le 1er juin 1412, elle reçut encore de ce dernier la bulle *Devotionis tuae sinceritas*, lui octroyant divers pouvoirs pour l'établissement de sa réforme ; mais le 25 septembre de la même année, elle en obtenait une aussi de Jean XXIII, successeur d'Alexandre V. Que penser de ces hésitations, sinon qu'elles témoignent de l'angoisse d'une âme droite désireuse d'aller au vrai représentant du Christ sur terre ?

Mue par ces sentiments, Colette travailla de tout son pouvoir à l'extinction du schisme, par la prière et la pénitence toujours, parfois aussi par l'action. C'est ainsi qu'elle accueillit l'ardent dominicain aragonais Vincent Ferrier, lequel à la suite d'une révélation sur la sainteté de Colette s'en vint en France pour conférer avec elle, selon l'ordre de Dieu, sur les affaires de l'Église et particulièrement sur le schisme. Les deux saints se rencontrèrent à Auxonne les 17, 18 et 19 avril 1417, et quelques mois plus tard, à Poligny. C'est d'alors que date leur lettre aux Pères du concile de Constance, si tant est que cette lettre ait jamais été écrite, car, si rien n'est plus vraisemblable, on n'en trouve cependant aucune trace dans les documents franciscains, ni dans les actes des conciles du XVe siècle. Quoiqu'il en soit, cette année même prit fin le schisme par l'élection de Martin V.

Lorsqu' après la mort de celui-ci le concile de Bâle (1431) déposa le pape légitime Eugène IV, adversaire de la théorie conciliaire, Colette multiplia les démarches pour obtenir de l'antipape Félix V une promesse de désistement. Si jamais elle fut donnée - des doutes subsistent sur le résultat d'une entrevue à Lons-le-Saunier - cette promesse ne fut certainement pas tenue. Colette alors défendit à ses filles, notamment à celles d'Orbe et de Vevey, de reconnaître l'intrus. Cette interdiction pouvait être dangereuse : Félix V n'était autre que le duc Amédée VIII de Savoie, souverain de Vevey et d'Orbe, jusque-là protecteur des deux couvents. La protection eût pu se muer en représailles ; il n'en fut rien. Colette pourtant ne vit pas sur terre le succès de ses efforts : Félix V renonça à la tiare, mais en 1449 seulement, deux ans après la mort de Colette.

**Fille de l'Église, Colette fut aussi fille de France.** À une époque où le sentiment de la patrie « une » existait si peu encore que, pour des ambitions particulières, Armagnacs et Bourguignons s'entre-déchiraient, que ces derniers allaient jusqu'à vendre aux Anglais le royaume de France, la réformatrice planait au-dessus des partis. La maison de Bourgogne, celle de Bourbon l'appelèrent successivement pour fonder des monastères.

À la cour de Bourgogne, elle entretenait avec la duchesse Marguerite de Bavière une intime amitié ; elle inspirait en même temps au duc Jean sans Peur une telle vénération qu'il passait outre à l'avis de ses conseillers pour satisfaire aux demandes de la fondatrice. En retour, celle-ci ne craignait pas de l'exhorter à changer de vie et - si l'on en croit Sœur Perrine - elle réussit une fois à le dissuader de livrer une bataille dont, par

révélation, elle connaissait l'issue malheureuse. Après l'assassinat du duc, elle s'empressa auprès de la duchesse.

C'est au moment de la fondation de Seurre (1421-1423), sollicitée par Marguerite de Bavière pour le repos de l'âme de Jean sans peur, que parvint à Colette la demande, par la duchesse de Berry, d'un établissement de clarisses à Moulins (1421-1425). Malgré la tension entre les deux maisons princières, Marguerite consentit au départ de la réformatrice pour le Bourbonnais. Là aussi, de sa protectrice, Colette se fit une amie.

Aux portes de la France, elle traita avec la même aisance avec les deux maisons rivales de Genève et de Savoie. Il n'y eut qu'un parti avec lequel elle ne voulut jamais composer : c'est le parti anglais, l'ennemi du moment. Ses premiers essais d'établissement en Picardie (1406) se situent bien avant la reprise de la guerre ; ses fondations à Hesdin (1437-1440), à Amiens (1442-1444), ses dernières tentatives à Corbie (1445) sont postérieures au traité d'Arras (1435).

Une légende a couru sur une visite de Colette à Jeanne d'Arc encore au berceau, sur le don à la future libératrice de la France d'un anneau d'or reçu du ciel par la mystique franciscaine. Tout cela n'est qu'imagination. Mais il serait très possible que les deux grandes Françaises se fussent rencontrées en 1429. Les documents prouvent qu'à cette date Colette était à Decize, Jeanne d'Arc à Moulins ; que Colette envoya un messenger à Saint-Pierre-le-Moutier pour s'enquérir de l'armée de Jeanne. De plus, leur commune protectrice, Marie de Berry, eût pu leur favoriser une entrevue. Autant d'arguments rendant vraisemblable l'hypothèse... mais aucun texte ne permet d'arriver à une certitude.

### **Sa mort et sa canonisation**

Colette mourut le 6 mars 1447 en son couvent de Bethléem à Gand, en présence des Pères Pierre de Vaux et François Claret. La renommée de ses vertus, peut-être aussi les faits merveilleux qui suivirent son décès, attirèrent auprès de sa dépouille mortelle un grand concours de peuple... plus de trente mille personnes, écrivent - sans doute avec quelque exagération - Pierre de Vaux et, à sa suite, Sœur Perrine.

Elle fut, selon son désir, rendue à « sa mère la terre », inhumée sans linceul ni bière, dans le cimetière de son couvent de Gand. En 1471, l'évêque de Tournai, à la suite de miracles attribués à la défunte, fit faire une enquête à Corbie, recueillant encore le témoignage de vieillards qui avaient connu Colette en sa jeunesse. En 1492, le Père Jacques Bernard, alors visiteur de l'ordre franciscain, fit découvrir les ossements, qui furent trouvés intacts. On recueillit dès lors les miracles : quatorze à Hesdin, quinze à Gand, quatre à Arras, bien d'autres à Poligny et à Auxonne. Aussitôt deux frères mineurs partirent à Rome pour y faire instruire la cause de béatification, emportant des suppliques signées d'évêques et de princes ainsi que les vœux des bourgeois de Corbie, d'Hesdin et de Gand.

Accueillie avec bienveillance par le Consistoire, la requête n'aboutit pas à un résultat immédiat par suite des embarras créés au Saint-Siège par les guerres d'Italie. Des suppliques adressées à Jules II en 1508 et à Léon X en 1513 eurent le même sort et pour les mêmes raisons.

Un office de leur fondatrice fut enfin concédé aux clarisses de Gand ; étendu à toutes celles de Belgique en 1610, il fut, après la béatification de Colette en 1625, autorisé pour tous les monastères de colettines et de franciscains en 1635. La canonisation n'eut lieu qu'en 1807 (24 mai) sous le pontificat de Pie VII.

### **Sources d'archives diplomatiques et littéraires**

Père Ubald d'Alençon, O.M.C., Édition, analyse et critique : *Lettres inédites de Guillaume de Casal à sainte Colette de Corbie et notes pour la biographie de cette sainte*, dans *Études franciscaines*, XIX, 1908, p. 460-481, 668-691 (avec le relevé des manuscrits non catalogués de la bibliothèque de Besançon et, en appendice, la description d'un

manuscrit qui, entre autres choses, contient un inventaire des archives des clarisses d'Amiens au XVIIIe siècle, très importante pour le sujet) ;  
Père Ubald d'Alençon, *Documents sur la réforme de sainte Colette en France*, dans *Arch. franc. hist.*, II, 1909, p. 447-456, 600-612, III, 1910, p. 82-97 ;  
Père Ubald d'Alençon, *Les vies de sainte Colette Boylet de Corbie, réformatrice des frères mineurs et des clarisses (1381-1447) écrites par ses contemporains le Père Pierre de Reims, dit de Vaux, et Sœur Perrine de la Roche et de Baume*, dans coll. *Archives franciscaines*, IV, Paris-Couvin, 1911 (avec l'hagiographie de sainte Colette de 1450 à 1910).

## **Bibliographie**

Outre les travaux cités dans la publication du Père Ubald d'Alençon mentionnée ci-dessus :

J. Ancelet-Hustache, *Les Clarisses*, collection *Les grands ordres monastiques*, Paris, 1929.

J.-Th. Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des clarisses en Franche-Comté*, Besançon, 1888.

J.-Th. Bizouard, *Histoire de sainte Colette et des clarisses en Bourgogne*, Besançon, 1890.

Père P.B. De Meyer, O.F.M., *De hl. Coleta van Corbie (1447-1947). Van Boergondië naar Vlaanderen*, Malines, 1947.

Douillet, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, son culte, son influence*, 1869.

A. Germain, *Sainte Colette de Corbie*, Paris, 1903.

A. Pidoux, *Sainte Colette*, Paris, 1907.

Chanoine Poirot, *Sainte Colette. sa vie, son œuvre et ses monastères en Franche-Comté*, Besançon 1947.

Père Quirinue Van Alphen, *De hl. Coleta van Corbie*, dans *Franciscanansch leven*, XX, 1937, p. 156-166, 212-222 ; XXI, 1938, p. 292-301 ; XXII, 1939, p. 198-208.

E. Sainte-Marie Perrin, *La belle vie de sainte Colette de Corbie*, Paris, 1920.

C. Yver, *Sainte Colette de Corbie*, Paris, 1945.

Révérènde Sœur S. Roisin (Institut de l'Enfant-Jésus, Nivelles, Belgique)

© *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, tome XIII, Paris, Letouzey & Ané, 1956.